

Quel conseil voulez-vous ?

Enquête

Qu'attendent les Sherbrookoises du maire et de ses conseillers ? Mystère... la vie municipale ne semble intéresser personne et parfois on peut penser que le Conseil peut faire ce que bon lui semble sans que cela ne dérange personne. Pourtant, quand on cherche un peu, on se rend compte que les gens ont des préoccupations assez précises.

Le logement et l'état des rues sont les dossiers les plus importants pour la population du quartier Centre. Dans une enquête téléphonique menée par ENTRÉE LIBRE auprès de cinquante (50) personnes, ces dossiers étaient jugés plus importants que la gestion des déchets (3ième) et le développement industriel (4ième)... de quoi faire réfléchir plus d'un-e politicien-ne. Les personnes âgées et les femmes sont celles qui sont particulièrement préoccupées par la question de logement.

Pourtant, le logement fait rarement la manchette des activités régionales. On se tape les bretelles à propos de la construction d'un Centre des congrès, d'édifices à bureaux, de centres d'achats... mais à quand remonte la construction des derniers H.L.M. dans le quartier ? Les gens du quartier Centre ont été particulièrement touchés par le développement du plateau Marquette et la population du quartier est parmi les plus âgées de la ville.



Photo Entrée Libre

La question du logement préoccupe au plus haut point la population sherbrookoise.

Pour ce qui est de l'état des rues, la ville vient de commander une étude pour analyser la situation et trouver des remèdes. Il y a fort à parier que les résultats ne se feront pas sentir de sitôt.

L'hydro-électricité arrive bonne dernière dans les préoccupations de la population. La gestion des déchets est le sujet jugé le plus important pour les jeunes, mais après 35 ans, cette préoccupation ne semble pas importante. Même chose pour le loisir et la culture qui intéresse hommes et femmes, de 20 à 64 ans, mais qui chutent dans les priorités passé 64 ans.

Côté humanitaire

Les gens du quartier ne semblent pas partager la vision "homme d'affaires" que le maire Pelletier a de la ville. Les gens veulent un maire qui favorise l'environnement et le côté humanitaire plutôt que le développement économique. L'en-

vironnement est le plus important chez les hommes alors que les femmes penchent pour le côté humanitaire. Est-ce bien un hasard ? Les femmes sont plus pauvres que les hommes et après une séparation, se sont souvent elles qui s'occupent des enfants. Il est normal qu'elles favorisent le logement et les préoccupations sociales.

Favoriser l'environnement, en politique municipale, ça peut vouloir dire créer de nouveaux espaces verts et protéger ceux déjà existants, assurer la qualité de l'eau ou limiter la pollution industrielle... Autant de points sur lesquels la population pourra évaluer le travail de l'administration municipale. Pour ce qui est du côté humanitaire, en plus du logement, on peut penser à une attention particulière aux désirs de la population, une plus grande tolérance envers les jeunes... C'est une notion large qui rend l'évaluation difficile.

Vols à basse altitude

page 5

La vie des gens pauvres et inconnus

pages 6 et 7

Textes de création

pages 10 et 12

Comme au Québec

Bien que notre enquête soit modeste (50 répondant-es) elle fournit des indications sur les intérêts des Sherbrookoises. On reconnaît ici les mêmes tendances qu'au niveau national. Dans la campagne électorale en cours, les chefs de partis discutent d'économie mais l'environnement fait son entrée sur l'arène politique. Pendant ce temps, la population se questionne sur le coût de la vie, les garderies, la

santé... Les problèmes "humains".

Mais plus important, l'enquête nous montre que quand on y pense bien, on trouve de quoi s'intéresser à la politique municipale. Les petites discussions sur le zonage prennent alors des proportions toutes différentes.

Vous trouverez d'autres données du sondage dans l'article d'Anick Patry à l'intérieur du présent journal.

Patrick Nicol

D'APRÈS NOTRE ENQUÊTE :

les dossiers jugés les plus importants en politique municipale sont :

— le logement	27%
— l'état des rues	25%
— la gestion des déchets	15%
— le développement industriel	14%
— loisir et culture	12%
— hydro-électricité	7%

souhaiteriez-vous avoir un maire qui

— favorise l'environnement	52%
— favorise le côté humanitaire	30%
— favorise le développement économique	18%

ÉDITORIAL

La TPS ou l'art de couper les cheveux en quatre

La nouvelle taxe fédérale, qui est apparue depuis janvier 1988 sur votre compte de téléphone, vous a sans doute surpris-e et choqué-e. Mais tout doucement on prépare le terrain à l'introduction de la fameuse TPS, la nouvelle taxe sur les produits et services.

Cette nouvelle taxe permettra au gouvernement d'aller chercher dans nos poches 5,5 milliards de plus la 1ère année. Selon certaines évaluations, le prix des maisons neuves pourraient grimper de 10 000 \$. Même les jeux de quilles et le coiffeur seront taxés !

Depuis plusieurs années déjà, les gouvernements vont cueillir de plus en plus d'argent dans les goussets des contribuables par l'intermédiaire des différentes taxes existantes. Bref, les gouvernements viennent de plus en plus chercher leurs argents sur la base de ce que nous consommons et de moins en moins sur ce que nous gagnons. La récente réforme fiscale de M. Wilson va d'ailleurs dans ce sens. Mais que ce soit par des taxes ou l'impôt, le seul objectif du gouvernement est de percevoir des sommes pour son propre financement.

Il nous semble important de rétablir un principe fondamental qui devrait guider le prélèvement d'argent; la capacité financière des contribuables. En ce sens, il nous semble que les différentes taxes ne servent qu'à renforcer un système profitant déjà aux biens nantis. Pourquoi ne pas s'en tenir strictement à l'impôt sur le revenu tout en abolissant la plupart des abris fiscaux ? Pourquoi ne pas collecter les 30 MILLIARDS de dollars (en 1987) que doivent les compagnies à l'impôt ?

D'ailleurs, n'en coûterait-il pas moins cher au gouvernement de gérer un impôt simplifié que de gérer des taxes de vente et des abris fiscaux et subventions à n'en plus finir. Selon un rapport même du gouvernement (rapport Nielsen) "les stimulants industriels sont répartis à travers 218 programmes fédéraux et provinciaux, ils coûtent 16,4 milliards \$ et font appel à 68 000 fonctionnaires pour le seul gouvernement d'Ottawa "sans oublier" les déductions fiscales qui totalisent 36 milliards \$". De même, pour la seule TPS, on évalue qu'il faudra engager entre 2 000 et 4 000 fonctionnaires supplémentaires pour son application qui rapportera environ 5,5 milliards de plus, la 1ère année. Et de toute façon, qu'est-ce qui empêchera le gouvernement d'augmenter à nouveau cette taxe; quand on sait qu'un ajout de seulement 1% rapporte plusieurs milliards.

Mais cette taxe ne recueille l'assentiment que de 23% des Canadiens contre 45% (52% au Québec) qui sont opposés à toute augmentation du fardeau fiscal (impôts et taxes). Bref, les gens ne veulent pas payer l'impôt lorsqu'ils-elles vont jouer aux quilles ou se faire couper les cheveux.

Nous demandons donc au gouvernement le rétablissement d'une seule forme de prélèvement fiscal; l'impôt sur les revenus des particuliers et des compagnies. Cette procédure nous permettrait de voir clairement la situation des gouvernements...

L'équipe de la rédaction



« Ce n'est pas ce qu'il nous avait promis »

Source : Solidarité populaire Québec

Commentaire Acquis de droit(e)

La Charte canadienne des droits et libertés de la personne garantit le droit d'expression, d'association et de culte. Elle veille également à l'égalité sans égard au sexe, à l'âge, à la race, à la langue...

Toutefois, chacun et chacune d'entre nous a maintes fois constaté comment ces beaux principes sont quotidiennement foulés au pied. Afin d'aider les minorités visibles, les fonctionnaires de nos élus et élues ont créé quantité de programmes. Grâce à ces derniers, on croit pouvoir intégrer en un tout harmonieux tous ces groupes.

Étant un homme de race blanche âgé de 31 ans et ne démontrant aucun signe apparent de déficience physique ou mentale, je devrais faire partie, selon leurs normes, de la majorité — quoique chacun d'entre nous sait que le fait d'être un homme devrait nous placer en situation de minorité puisque nous constituons 48% de la population.

Pourtant, un autre problème m'empêche de fonctionner

aussi bien que 90% de la population : je suis adroit de la main du diable, une maudite «patte gauche».

Quand on s'y arrête, nous devons reconnaître que la vie est beaucoup plus coriace et exigeante envers les gauchères et gauchers. Depuis la nuit des temps et dans tous les coins du monde le côté gauche à mauvaise presse. Nous serions par essence des gens tordus. Le Petit Robert donne comme premier sens du mot gauche : «Qui est de travers, qui présente une déviation.» De là à affirmer que nous serions des désaxés, il n'y a qu'un pas, un pas du mauvais côté.

L'écrivain Julien Green a dit que c'est peut-être la plus grande consolation des opprimés que de se croire supérieurs à leurs tyrans. Fidèles à

cette pensée, tout gaucher qui se respecte vous parlera, comme pour se justifier de Charlie Chaplin, Léonard de Vinci, Pablo Picasso, Marilyn Monroe, John Mac Enroe,... Quand on fait partie de cette caste, difficile de ne pas regarder les autres de haut.

Malheureusement, lorsque nous essayons, de notre main naturelle d'utiliser un tire-bouchon, une paire de ciseaux, de boutonner nos jeans, de prendre des photos et même d'écrire dans un cahier à spirale, tout témoin nous verra rager et nous trouvera forcément...maladroit.

Aussi, j'appelle toutes les gauchères, tous les gauchers pour que nous fassions pression auprès des autorités afin que nous soyons reconnus «minorité visible» et que cesse la répression qui s'abat sur nous depuis toujours.

(gau)chèrement vôtre,
Mario Grenier

Collaborateurs-Collaboratrices :

Anne-Marie Aduriz
Carmen Aduriz
Manon Ann Blanchard
André-Gilles Brodeur
Claude Côté
Jean Duval
Normand Gilbert
René Goyette
Michael Grayson
Mario Grenier
Serge Laframboise
Guy La Rochelle
Lucie Legault
Benoit Martin
Patrick Nicol
Anick Patry
Luc de Sac
Isabelle Therrien

ENTRÉE
LIBRE

Éditeur: La Voie Ferrée

Impression: Communication
des Cantons inc.

Photocomposition:
Photocompo Express

Distribution:
Permis 2^e classe, n° 7082

ENTRÉE LIBRE EST UN BIMESTRIEL PARAISSANT SIX FOIS L'AN. LE TERRITOIRE COUVERT PAR SA DISTRIBUTION GRATUITE EST DÉLIMITÉ PAR LES RUES QUEEN ET ST-JOSEPH À L'OUEST, LE PHARE AU SUD ET LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À L'EST. ENTRÉE LIBRE DESSERVIRA PRIORAIREMENT LES INTÉRÊTS DES GENS MOINS FAVORISÉS ÉCONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT, CULTURELLEMENT, POLITIQUEMENT ET QUI NE POSSÈDENT PEU OU PAS DE POUVOIR RÉEL DANS LEUR MILIEU DE VIE. LE JOURNAL SE VEUT UNE ALTERNATIVE AUX JOURNAUX EXISTANTS. IL FAVORISERA LA CIRCULATION DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS LUTTANT POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL. ENTRÉE LIBRE PRIVILÉGIERA L'EXPRESSION DES GENS AYANT PEU OU PAS ACCÈS AUX MÉDIAS TRADITIONNELS. LES BUREAUX DU JOURNAL SONT SITUÉS AU 187 DE LA RUE LAURIER, LOCAL 317, AU 3^e ÉTAGE, SHERBROOKE, J1H 4Z4 — TÉL.: 821-2270. TOUS LES PROJETS D'ARTICLE PRÉSENTÉS SERONT ÉTUDIÉS.

Hola à la rentrée

Prêts et bourses en réforme !

Après plusieurs années d'hésitation et à quelques mois des élections, le ministre Ryan rendait publiques, en avril dernier, les orientations gouvernementales en matière d'aide financière aux étudiantes et étudiants. Une réforme très attendue, un projet plus que décevant !

Les étudiantes et étudiants des collèges et universités du Québec ont pris la rue et fait des grèves à plusieurs reprises ces dernières années, entre autres pour réclamer des modifications substantielles au régime de prêts et bourses. Ces revendications peuvent se résumer en quelques points. D'abord l'abolition de l'endettement (transformation du prêt actuel en bourse). Ensuite, l'obtention du statut d'indépendance dès le départ de la maison familiale, l'augmentation des montants alloués pour atteindre le "seuil de la pauvreté" (sic), l'abolition de la contribution du conjoint ou de la conjointe, l'élargissement des critères d'admissibilité notamment en ce qui concerne les étudiant-e-s à temps partiel et, finalement, la mise en place de mesures favorisant l'accessibilité des femmes aux études supérieures.

Le projet de réforme

Les principes énoncés dans le projet de réforme, qui entrera en vigueur pour l'année 90-91, reprend sensiblement les mêmes règles déjà prévues dans le programme actuel. On continuera donc d'exiger une contribution des parents et de l'étudiante ou étudiant concerné-e avant de lui accorder une aide financière, l'aide sera toujours accordée d'abord sous forme de prêt et ensuite de bourse. L'accessibilité au régime continuera aussi à être limitée à un certain nombre de sessions. En fait, aucune modification profonde n'est proposée concernant l'endettement et la dépendance parentale. Un seul changement, des bourses sont désormais prévues pour aider les étudiantes et étudiants à temps partiel.

Améliorations

Pour l'Association natio-

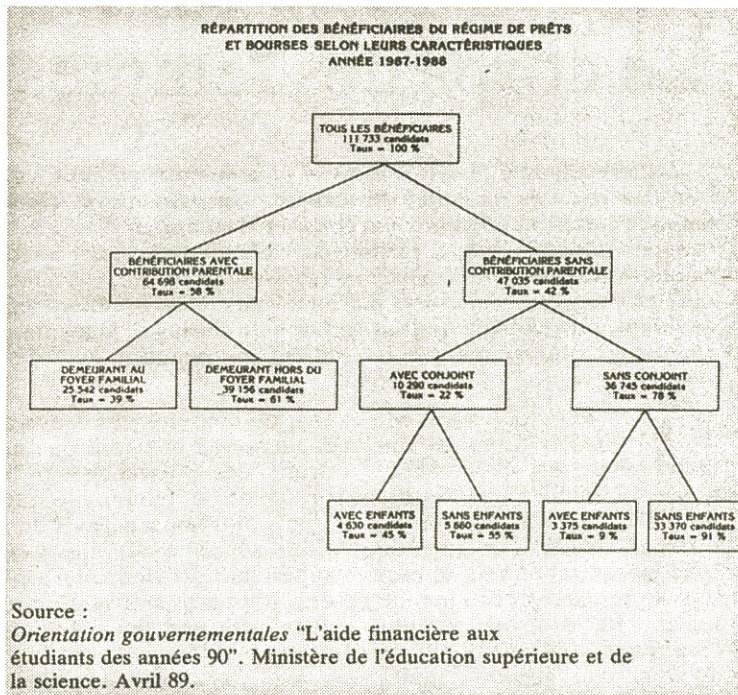
réduire de 50% la contribution du conjoint ou de la conjointe et indexer les montants prévus pour les enfants à charge. De plus, il est question de rembourser jusqu'à un maximum de 175 \$ par deux ans pour des prothèses visuelles.

De nets reculs

Mais la réforme n'a pas que de bons côtés. On prévoit réduire la période d'accessibilité à la bourse et ce à tous les niveaux ! Au cégep, on passerait de 10 à 6 sessions au DEC général, et de 10 à 8 sessions au DEC technique.

Au premier cycle universitaire, on passerait de 10 à 8 sessions. Mais l'ancien régime prévoyait une extension jusqu'à 14 sessions d'admissibilité pour une personne ayant déjà un bacc.; cette extension disparaît.

Au deuxième et troisième cycles universitaires, on passerait de 9 à 6 sessions à la maîtrise et de 12 à 10 sessions au doctorat. Mais là on nous propose un cadeau si nous réussissons le diplôme dans ces délais, c'est-à-dire une réduction de 25% de la dette encourue pendant cette période.



Source :
Orientation gouvernementales "L'aide financière aux étudiants des années 90". Ministère de l'éducation supérieure et de la science. Avril 89.

Considérant que le montant du prêt grimpe de 2480 \$ au bacc. à 3350 \$ aux cycles supérieurs, ce n'est pas nécessairement une aubaine !

Une réformette, plus qu'une réforme

En y regardant de près, on voit qu'il n'y a pas de changements profonds apportés au régime des prêts et bourses, sinon qu'une réduction de la période d'accessibilité. Il n'y a

rien de changé au niveau des critères d'autonomie, rien pour améliorer le sort des personnes étudiant dans les régions, rien pour améliorer le sort des personnes qui ne trouvent pas d'emploi d'été. De plus, il est bien évident que les mesures apportées ne feront que décourager les candidat-e-s éventuel-le-s aux études avancées.

Guy La Rochelle

Entrée Libre, un journal à découvrir

Pendant l'été certains se sont prélassés sur les plages, d'autres ont erré dans les parcs, quelques-uns ont goûté les plaisirs du voyage; aimeriez-vous savoir ce qu'Entrée Libre a fait durant la période estivale ? Eh bien, afin de mieux connaître ses lecteurs et lectrices, le journal a décidé de faire une enquête d'opinion, (un sondage téléphonique).

50 personnes du quartier Centre-Sud, où le journal est distribué, ont accepté de collaborer en répondant au questionnaire. Ce dernier se divisait en quatre blocs soit une partie concernant le niveau de connaissance du journal, un bloc sur l'environnement, une partie traitant de la politique municipale (voir la Une) et enfin l'identification de chacun des répondants.

Une personne sur deux dit connaître notre journal communautaire. Parmi les gens connaissant Entrée Libre, nous notons une majorité de lectrices entre 20 et 34 ans. C'est aussi chez les femmes (celles de plus de 64 ans) que l'on retrouve le plus faible pourcentage de connaissance du journal, soit 18%.

60% des individus qui connaissent le journal sont de niveau scolaire secondaire ou collégial. Chez les universitaires, 14% ont répondu connaître Entrée Libre. C'est sur-

tout des gens sans-emploi qui sont au courant de l'existence du journal, soit 40% contre 8% d'étudiants et d'étudiantes.

23 résidents ou résidentes du quartier qui ne connaissent pas le journal, se sont révélés curieux de le découvrir.

Suite à la question portant sur la connaissance et la lecture du journal, les répondantes et les répondants ont déclaré à l'unanimité qu'elles et ils trouvaient Entrée Libre très intéressante (37%) ou relativement intéressante (63%).

Autre révélation de cette enquête : le sujet chaud par les temps qui courent, c'est l'environnement. Entrée Libre était désireux de savoir si les gens s'attardent au recyclage des matériaux réutilisables, particulièrement le papier. Les téléphones effectués nous ont appris que 54% des gens, presque autant d'hommes que de femmes, disent récupérer. L'endroit le plus connu pour

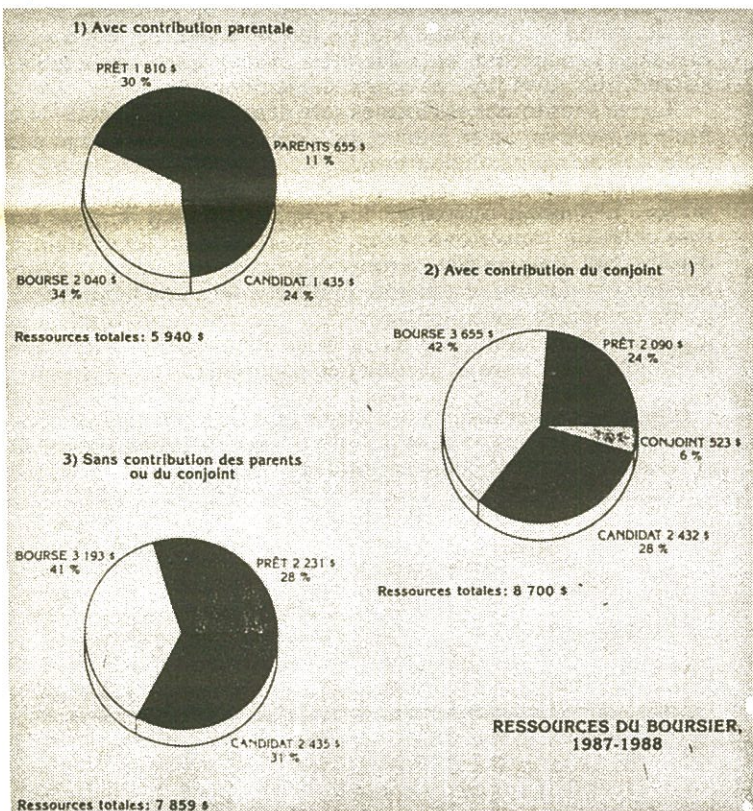
la récupération du papier demeure le marché L'Héritage de la rue Wellington Sud.

Toujours en ce qui a trait à l'environnement, 78% des personnes interrogées ne connaissaient pas d'endroit où aller porter leur papier, et ne le récupéraient donc pas. Suite au questionnaire, nombre d'entre eux ont appris l'existence de points de dépôt près de chez eux : L'Héritage (Wellington Sud), la Caisse populaire sociale (King Ouest) et la coopérative d'alimentation naturelle La Grande Ruche (rue Short).

Nous aurions pu nous amuser à faire mille et un croisements, qui nous auraient permis, entre autres, de savoir quel est le sexe et l'âge du principal groupe qui connaît la Grande Ruche comme point de chute de papier à récupérer et qui considère l'économie comme une préoccupation municipale prioritaire...

Pour tout ceux et celles que ces données passionnent, un rapport est disponible pour consultation au Centre communautaire.

Anick Patry



Coupures immédiates

Le projet de réforme de M. Ryan répond très peu à ces demandes. Plus encore, des changements entrés en vigueur dès cette année sont venus couper les revenus de nombreuses personnes. En effet, le ministère a décidé de considérer désormais comme des revenus, le fait que des candidat-e-s, lorsqu'elles ou ils travaillent ou lors de stages, soient nourris ou logés. De plus, il a coupé complètement le budget compensatoire de 22 \$ par semaine qui était alloué aux étudiantes et étudiants résidant chez leurs parents alors que ceux-ci sont prestataires d'aide sociale.

nale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ), le projet comporte tout de même de nettes améliorations. Tout d'abord, le ministère entend reviser sa grille de calcul du revenu des parents, en l'indexant au coût de la vie, comme cela aurait dû être fait depuis 1974. En réduisant la contribution demandée aux parents, on fera en sorte de rendre le régime accessible à bon nombre d'étudiantes et d'étudiants qui y étaient exclus jusqu'à aujourd'hui. Selon l'ANEEQ, cette mesure, sans répondre à leur demande, est la plus importante prévue par la réforme.

Le ministère entend aussi

Le corps des femmes saisi par le pouvoir judiciaire

L'affaire Chantal Daigle constitue pour le mouvement québécois des femmes un enjeu historique. Un ex-conjoint violent tente de forcer une femme à accoucher d'un enfant dont elle ne veut pas. Chantal Daigle, victime de violence conjugale, a tenté de quitter son conjoint à plusieurs reprises, elle devait y renoncer suite aux menaces commises par ce dernier. Aux premiers jours de juillet, Mme Daigle quittait le domicile conjugal, aidée de ses parents, et annonçait à son ex-conjoint son intention de se faire avorter.

Deux jours plus tard, M. Jean-Guy Tremblay obtenait en Cour supérieure du Québec une **injonction provisoire** interdisant à Chantal Daigle d'obtenir un avortement. Tout cela se passait la première semaine de juillet. Le mouvement des femmes se concentrait sur ce dossier, une grande inquiétude se répandant suite aux causes similaires se déroulant en Ontario et au Manitoba. C'est le 17 juillet 1989 que M. Tremblay allait tenter d'avoir de la Cour supérieure une **injonction permanente**, obligeant Chantal Daigle à terminer sa grossesse. Le juge Jacques Viens allait accueillir favorablement cette demande.

Pour Chantal Daigle, c'est le début d'un cauchemar. Le juge Viens lui refusait le droit de se faire avorter et considérait que le père avait des intérêts suffisants pour interdire l'avortement. Ainsi le foetus, selon le juge Viens, devenait une personne en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Cette interprétation est rendue possible par le terme "être humain" inclus dans la Charte, que le juge définit comme comprenant le foetus. Pour ce magistrat — qui a d'ailleurs créé avec son jugement un précédent en Occident — le stade de la grossesse n'est pas en cause, ni la violence du conjoint, ni le préjudice moral et psychologique de Chantal Daigle.

C'est quand même pleine d'espoir, quoiqu'à la vingtième semaine de grossesse que Chantal Daigle allait décider de porter en appel le jugement du juge Jacques Viens. Pleine d'espoir, parce que la très grande majorité des spécialistes en droit constitutionnel du Québec et du Canada ont décrié la position du juge Viens et ses interprétations de la Charte québécoise des droits et libertés. Les grandes lignes des critiques du jugement ont été les suivantes : 1) le juge Viens, en interprétant la Charte des droits ainsi, allait à l'encontre du jugement de la Cour suprême du Canada qui refusait de donner des droits au foetus en référant la question de fond au législateur canadien; 2) l'avortement a été décriminalisé au Canada par la même Cour suprême en 1988; 3) en accep-

tant de conférer des droits au foetus et en décidant que ces droits ont préséance sur les droits de la femme, le juge Viens outrepassait l'avis de la Cour suprême; 4) une Cour supérieure provinciale n'a pas de juridiction suffisante pour aller juger une cause de compétence fédérale.

Mais la Cour d'appel du Québec, qui allait entendre la cause et rendre son jugement le 26 juillet, est la même qui a, dans les années 1970, renversé un jugement d'acquiescement rendu en première instance dans l'affaire Morgentaler. Cette cour allait rendre un verdict de culpabilité accompagné d'une peine de prison. C'est donc sur un jugement partagé de 3 juges pour le maintien de l'injonction et de 2 juges (dont une femme) contre, que la Cour d'appel du Québec rendait son verdict et refusait de lever l'injonction. La Cour statuait qu'il n'y avait pas d'évidence des droits du foetus, mais que l'intérêt du père était supérieur aux désagréments qu'aurait à subir Chantal Daigle dans la poursuite de la grossesse. Les problèmes de violence conjugale et les séquelles psychologiques subies par Chantal Daigle et comprises dans l'affidavit (témoignage écrit) de cette dernière, n'ont pas été pris en compte par la Cour.

Mais la Cour suprême a donné raison à Chantal Daigle et ce, malgré le fait qu'elle aie déjà eu recours à un avortement, causant un certain malaise durant l'audition de la

cause. En effet, elle s'expose ainsi à être poursuivie pour outrage au tribunal !

Soyons sûrs que la décision du plus haut tribunal au pays ne mettra pas nécessairement fin aux assauts de pro-vie. D'une part, nous ne connaissons les termes du jugement que dans quelques jours, laissant planer toutes sortes d'interprétations sur son libellé. Comme l'indiquait Gil Rémillard, ministre de la justice du Québec, il n'est pas encore certain qu'il n'y aura pas de poursuites engagées contre Mme Daigle. Le seul fait de l'envisager nous semble particulièrement odieux et montre bien les tendances de ce gouvernement concernant l'avortement. De plus, le gouvernement fédéral nous promet de se pencher à nouveau sur une législation qui recriminaliserait l'avortement, selon les souhaits de M. Mulroney. Rappelons-nous que l'été dernier, un vote libre sur cette question n'a pu rallier une majorité sur aucune des voies proposées. Finalement, le gouvernement du Québec prévoit, lui aussi, se pencher sur la question. Le parti Libéral n'a pas une position très libérale sur la question et même Mme Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la condition des femmes, n'est pas très précise sur le dossier. Et les élections provinciales approchent...

Le débat juridique n'est pas terminé. Nous devons continuer nos pressions non seulement pour prévenir une nouvelle législation fédérale, mais aussi pour faire en sorte d'empêcher d'autres attaques légales de la part de pro-vie.

Ce débat doit devenir un enjeu électoral. Le gouvernement provincial a encouragé les manoeuvres pro-vie par les déclarations du ministre Ryan, et en acceptant de rece-

voir des poursuites de ce genre, contrairement aux politiques passées du procureur général du Québec qui refusait toute démarche juridique au Québec concernant l'avortement.

L'injonction est le seul moyen juridique par lequel les gens de pro-vie ont des chances de l'emporter. Au Québec et au Canada, toutes les causes que ce groupe a porté devant les tribunaux avec juges et jury et dans les Cour d'ap-

pel ont été perdues. Sauf naturellement la dernière, où un juge seul, s'appuyant sur sa morale et non sur les articles de loi, s'est permis de transformer la vie d'une femme en cauchemar.

Sources :
Jugement du juge Viens 18 juillet
Jugement de la Cour d'appel 26 juillet
La Presse, le Devoir et La Tribune du 16 juillet au 30 juillet
McLeans, semaine du 31 juillet

Manon Ann Blanchard

Du sang et des idées

Nous militants et militantes de PRO-VIE, sommes plus qu'heureux et heureuses de déclarer qu'après des années d'efforts, nous atteignons enfin notre but ultime. L'illégalisation de l'avortement témoigne du progrès moral réalisé par notre société et nous pouvons fêter cette grande réalisation avec fierté !

La cuisine n'a rien d'exceptionnel. Sur le comptoir, un cintre, un bol d'eau bouillante, une bouteille de peroxyde et un tas de guenilles. La jeune femme lutte féroce contre les idées qui la martèlent et la déchirent. Elle grimpe sur la table, s'étend, relève sa jupe et écarte les jambes.

"La vie sous toutes ses formes sera désormais respectée". La foule se soulève, on se félicite, on s'embrasse, on échange des poignées de mains chaleureuses.

Le cintre s'enfoncé jusqu'au col de l'utérus. La douleur est atroce. Les mains cherchent à s'accrocher, mais la table est lisse et froide, couverte de sang. Cette femme, et les centaines d'autres qui, comme elle, seront obligées de recourir aux avortements clandestins, est maintenant en proie à une hémorragie qu'on ne pourra contrôler ou encore une infection qui mènera à la stérilité ou même à la mort. Mais peu importe, parce que la société, elle, aura la conscience tranquille.

Il faut continuer d'agir pour éviter que les mouvements contre l'avortement emportent la lutte et sacrifient des centaines de vies au nom de quelques fragiles principes.

Isabelle Therrien

Pour rejoindre les gens du quartier :

La publicité informative



187 rue Laurier, local 317
Sherbrooke J1H 4Z4
821-2270

S'ABONNER C'EST
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier 12,00 \$
Abonnement de soutien . . . 15,00 \$
Institution 20,00 \$
Don \$



Ci-joint un chèque ou mandat-
poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317,
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____

Vols à basse altitude

Peu d'entre nous sommes conscients de l'ampleur de l'entraînement et des essais militaires sur nos territoires, en grande partie conduits par d'autres pays occidentaux.

En plus des essais des missiles de croisière en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a, dans plusieurs provinces, des corridors d'entraînement de vols à basse altitude pour les B-52 et les F-111 américains. Des navires américains à propulsion nucléaire utilisent régulièrement nos ports des côtes est et ouest, et poursuivent leurs essais sur la côte de la Colombie-Britannique. On s'attend à ce que le Pentagone fasse bientôt une demande formelle à Ottawa pour transférer l'entraînement au combat et les essais de chars d'assaut et autres armes de chez eux, dans nos territoires à faible densité de population.

Dans la péninsule du Québec-Labrador, des avions de combat des Forces de l'Air de la Grande-Bretagne sont stationnés à Goose Bay depuis plusieurs années. Ils s'entraînent à effectuer des vols à basse altitude. Les mêmes exercices militaires en Europe provoquent une énorme résistance publique, à cause des dangers et du niveau de bruit intolérable qu'ils génèrent. En Allemagne de l'Ouest seulement, plus de 20 écrasements ont eu lieu en 1988 (plus de 200 depuis 1980), dont certains avec pertes de vie de civils.

Ottawa propose fortement Goose Bay comme site d'une base d'entraînement militaire pour les avions et les armements de l'OTAN, en mettant à la disposition de la base une superficie de 150 000 km², de ce qu'il décrit comme un «territoire intérieur sauvage, dépourvu d'occupation humaine» (une moitié est sous la juridiction du Québec et l'autre, sous celle de Terre-Neuve.).

En fait, ce territoire «sauvage» est encore l'habitat de 10 000 Innus, connus sous le nom d'Indiens Montagnais et Naskapi; 9 000 d'entre eux vivent au Québec. Leurs ancêtres ont occupé le Nitassinan (traduction : «Notre terre») depuis près de 10 000 ans. Aucun traité ni accord territorial n'a été signé avec les Innus. Depuis les années 40, ils ont été témoins de la destruction ou de l'inondation de grandes parties de leur territoire, soit par des projets miniers, forestiers, ou encore hydro-électriques comme Churchill Falls.

Vie nomade compromise

De 1950 à 1971, les Innus ont progressivement été forcés d'abandonner leur vie nomade. Ils vivent maintenant dans des habitations délabrées et se nourrissent d'aliments transformés et dispendieux pendant une grande partie de l'année. Ce style de vie qui leur est imposé a détruit autant leur système de valeurs

que leur santé; des sentiments d'impuissance ont conduit à des problèmes sociaux, à l'alcoolisme, et à des taux de suicide élevés.

Néanmoins, durant quelques mois chaque année, ils retournent à la forêt pour chasser, et ils y retrouvent leur mode de vie traditionnel et la fierté de leur culture. Mais, même ce dernier lien avec leurs traditions est main-

tenant compromis. Environ 8 000 vols d'entraînement à basse altitude ont eu lieu en 1988. On prévoit que ce nombre passera à 25 000 annuellement, d'ici quelques années.

L'OTAN fera, plus tard cette année, un choix entre Goose Bay et un site en Turquie, comme emplacement pour une base d'entraînement militaire. Ceci impliquerait environ 40 000 vols à basse altitude pour le site retenu, ainsi que maints autres exercices aériens. Les terrifiants «BOOM» des avions qui fran-

chissent le mur du son seront fréquents (ils peuvent casser les vitres et faire craquer les murs!).

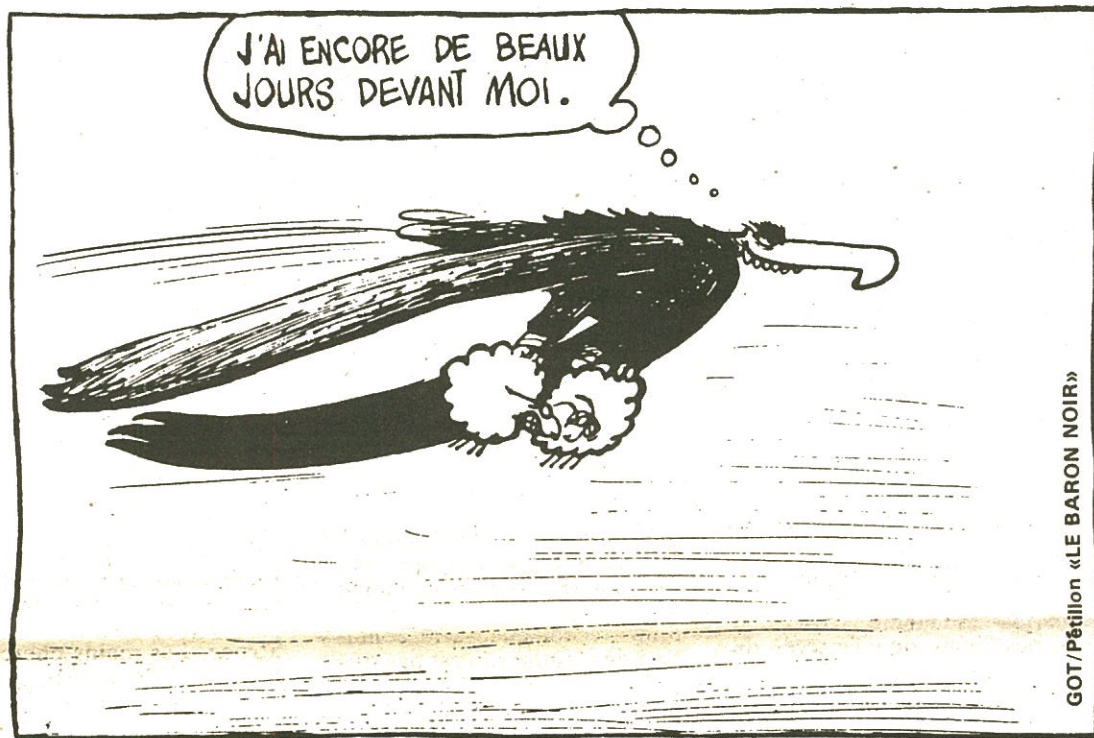
Les Innus se sont engagés dans une campagne de résistance non-violente en 1988. Des familles ont bloqué les pistes de la base aérienne et le champ d'essai des bombes à proximité de Goose Bay. Si l'OTAN décide de s'implanter à Goose Bay, six sites d'essais semblables seront établis, dont deux sur la côte. Plus de 100 Innus ont été arrêtés depuis septembre 1988 pour

avoir occupé des «terrains privés». Pourtant NITASSINAN est leur territoire depuis des millénaires! Jusqu'à leur récente victoire en cour, plusieurs étaient détenus en prison, à la suite de leur refus d'évacuer la base aérienne. Ottawa ira en appel contre la décision du tribunal qui prenait le côté des Innus dans ce conflit des «droits de propriété».

Déjà, le niveau d'activité des vols militaires est en train de détruire ce qui survit encore de la culture des Innus. L'expansion prévue de cette base, avec ou sans l'OTAN, complètera certainement la transformation des territoires Innus en «une étendue déserte dépourvue de population humaine et animale».

Pour terminer, il ne s'agit pas simplement d'un choix entre le Canada et la Turquie, chacun voulant bien bénéficier des avantages économiques qui suivraient l'implantation d'une base de l'OTAN. Pour nous, citoyens du monde, il faut considérer s'il est vraiment nécessaire que l'OTAN ou une autre alliance poursuive un tel entraînement d'agression aérienne. Pensons à tout ce que pourrait fournir en services appropriés aux communautés éloignées du nord l'argent d'UN de ces avions de combat (40-70 millions \$); avant qu'il ne tombe et qu'un autre pilote ne soit tué.

Michael Grayson



Chiffres à l'appui

FAILLITE PERSONNELLE

Il y a fort longtemps jadis, les malheureux débiteurs incapables de rembourser leurs dettes avaient les oreilles coupées et se voyaient même condamnés à mort! Heureusement, les temps ont changé et aujourd'hui, la faillite personnelle est un moyen employé par de plus en plus de gens pour faire table rase de leurs dettes et repartir à neuf.

Jusqu'à récemment, la faillite ne s'adressait qu'aux commerçants. Aujourd'hui, pour 30 faillites commerciales on compte 70 faillites de consommateurs. Ainsi: Au Québec, le nombre de faillites personnelles est passé de 6 269 à 9 779 entre 1984 et 1988; les faillites commerciales, elles, ont diminué en comparaison, soit 3 337 entreprises qui ont fait faillite en 1984 pour 3 078 en 1988.

Il va de soi que le nombre de faillites varie avec la situation de l'économie. Plus les gens ont de la difficulté à s'assurer un revenu décent, plus ils risquent de se retrouver acculés à la faillite. En fait, la faillite est devenue aujourd'hui un moyen de faire marcher l'économie, puisqu'une fois leurs dettes éponnées, ces personnes réintègrent le marché de la consommation...

FLASHES

L'investissement dans le Tiers-monde... Ça rapporte! Au cours de la décennie 1970-80, les 63 milliards de dollars investis dans le Tiers-monde ont permis un rapatriement de profits de l'ordre de 139 milliards 703 millions de dollars. On évalue que les multi-nationales américaines récupèrent en profits sept dollars pour chaque dollar investi.

Avec la réforme de l'assurance chômage on prévoit que 1% des demandeurs (300 000 personnes) ne pourront remplir les nouvelles conditions d'admissibilité, alors que 20% (500 000 personnes) verront leurs prestations diminuer. Le montant des prestations versées en Estrie diminuera de 10,7% (14 millions).

L'entrée des femmes en politique se fait lentement. On calcule qu'aux prochaines élections 20% des candidats seront des femmes. Le Parti Québécois présentera environ 27 femmes sur 125 candidats alors que le Parti Libéral en présentera 22. Les femmes représentent 52% de la population du Québec.

Si la terre était un village de 100 personnes :
70 d'entre elles ne sauraient pas lire
1 seule fréquenterait l'université
50 connaîtraient des problèmes de faim
80 habiteraient un taudis

94 habitants auraient un revenu 600 fois plus petit que les seules dépenses militaires des 6 privilégiés.

Si ce village était notre village, on voudrait bien que ça change. Mais au fait ce village c'est notre village puisque c'est le monde...

Sur trois poissons pêchés dans le monde aujourd'hui, deux servent à nourrir le bétail.

La vie des gens pauvres et inconnus

Bien sûr, il y a des gens qui ont conquis l'Everest ou traversé la manche à la nage. Il y en a d'autres qui se font construire des palaces en pleine jungle ou qui collectionnent les vieilles voitures. Mais ce ne sont là que des exploits de riches.

Facile, l'aventure, quand on a le ventre plein, l'éducation nécessaire et l'équipement à notre disposition (sans parler des porteurs !) mais que dire de ceux et celles qui combattent la pauvreté ? Perdus dans les labyrinthes du Bien-Être social, ils affrontent le dragon-fonctionnaire-aux-mille-visages. Ça c'est de l'aventure ! Et que penser de madame Chose, l'étireuse-de-chèque, qui réussit à vivre TOUT UN MOIS avec sa pension de vieillesse ? Ça c'est un exploit !

La nécessité est la mère de l'invention, dit le proverbe. Pour les nécessiteux, la débrouillardise est essentielle. Ce n'est pas par loisir qu'on invente des nouvelles

façons d'économiser deux piastres, ou qu'on va devant la Cour Supérieure revendiquer son droit au revenu, c'est qu'on a pas le choix. Les pauvres ne choisissent pas les défis qu'ils vont relever, ils combattent les monstres à mesure qu'ils se présentent à eux, souvent sans prévenir. Leur vie est plus dure et plus aventureuse.

Bien sûr, Écho-Vedette n'interview pas les gens qui gagnent leur cause au chômage ou à la C.S.S.T. Les gens qui réussissent à nourrir leurs enfants sans argent ne font pas la manchette, pas plus que la Super-mère qui réussit à trouver du temps pour jouer avec ses enfants. Il faut que ça brille ! Il faut que ça sente "l'argent-qui-n'a-pas-d'odeur" pour que les journalistes vous rendent célèbres.

Les gens riches et célèbres le sont justement à cause de l'énorme quantité de pauvres et inconnus autour d'eux. Ils auront beau se pavaner avec leurs exploits, on sait qu'ils sont partis gagnants. "A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire."

Patrick Nicol

Ce texte s'autodétruit dans les trente secondes

C'est en 1953 que mes parents m'inventèrent. Ils ne se doutaient pas de tous les problèmes que leur apporterait ce petit être qu'ils venaient de patenter.

Dès l'âge de cinq ans, je lançai une fusée de type B.C.C.E. (boîte-de-conserves-collées-ensemble). Avec une tuyère bourrée de 427 002 bouts d'allumettes, l'engin monta à quelques pieds de la lune, terminant son périple au centre du parterre fleuri de M. Stock le voisin d'en face. La base de lancement (la pelouse cajolée par papa) était devenue un beau désert jaune et noir.

Mon père en mourut, de sorte qu'on devint vite très pauvres (en ce temps-là, l'homme était l'outil économique de la famille). J'usai donc de ma curiosité insatiable pour sauver les précieux deniers familiaux qu'aurait coûté la réparation de nos appareils ménagers défectueux.

À l'âge de neuf ans j'avais complètement démonté et réparé le grille-pain, le mélangeur, la bouilloire et le fer à repasser. Toute la famille était contente quoique mes soeurs (les plaignardes) disaient en avoir assez de mélanger le pain, griller la crème Budwig, bouillir le linge et repasser l'eau chaude.

À l'âge de quinze ans je compris que ce qui est important c'est pas que ça marche, c'est de comprendre comment ça marche. Je me mis donc à explorer mon corps par un éventail d'expériences allant du scientifique au Olé-Olé.

Dix-huit ans m'apporta un moment de lucidité qui me permit de ramener mes recherches vers un organisme beaucoup moins inquiétant : le «CHAR».

Je découvris alors les fascinantes facettes du monde du «CHAR». Du statut social à la mécanique technique en passant par les garages à 35 \$ de l'heure, je me rendis compte assez vite que mes revenus ne suivaient pas. Je commençai à acheter-réparer-user-à-la-corde-revendre des autos que je payais deux cent piastres et revendais quatre cent.

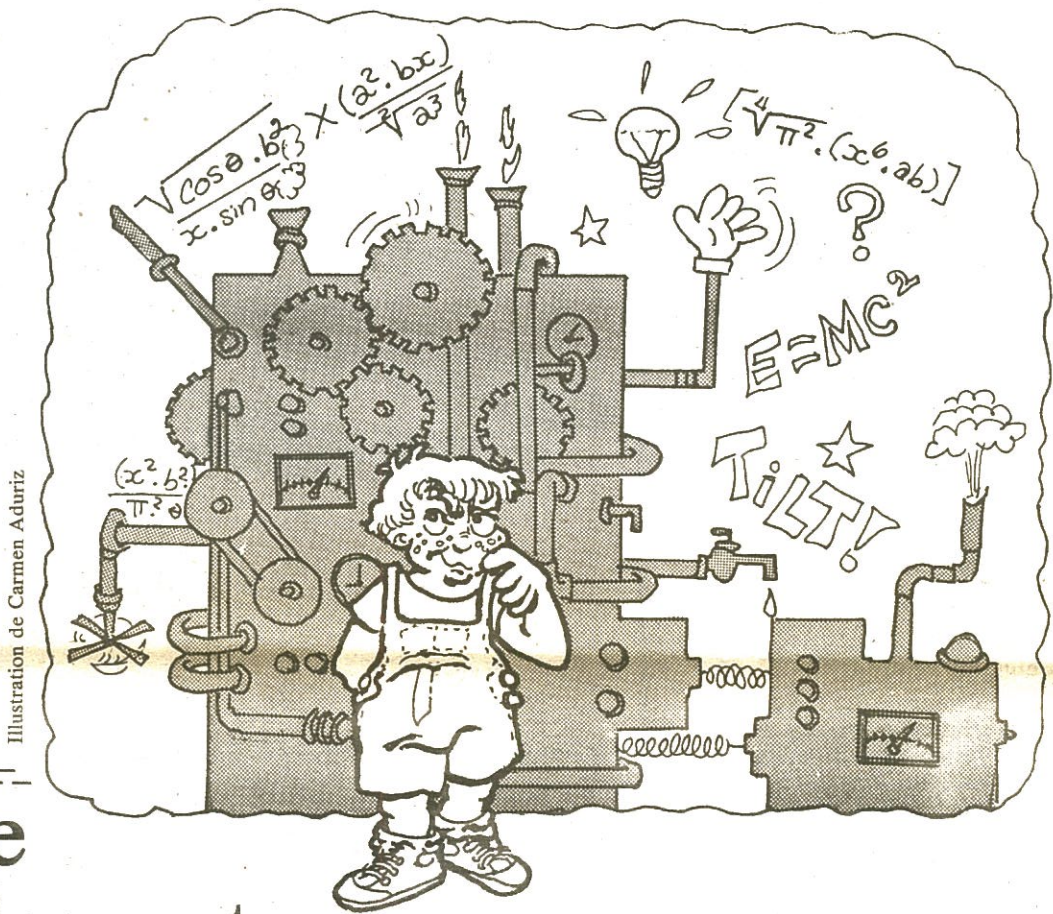
À 28 ans, j'avais eu 14 bagnoles dont un camion, six

Volks et sept hybrides. J'avais amoureusement inoculé à chacune, tantôt une broche, tantôt un bout de bois, tantôt quelques tours de ruban adhésif, parfois les trois. Mais le plus important c'est que je les avais comprises. J'avais compris que chacune de ces mécaniques étaient un cosmos d'atomes planétaires tournant autour d'un moyeu dont je tenais les rênes.

Puis je me retirai et je m'inventai une solitude qui me permit de découvrir quelques pacotilles comme la fusion nucléaire à froid, la jeunesse éternelle, le mouvement perpétuel et le petit ciseau à poil de nez (et oui c'est moi !).

Aujourd'hui je me demande s'il s'agit bien de toutes mes découvertes et même l'histoire de ma vie est-ce moi qui l'ai inventée ?

René Goyette



Bureaucratie ou harcèlement

Automne 1987, je passe une entrevue au bureau de Travail Québec pour un emploi occasionnel. J'en sors un peu perplexe : une des tâches consiste à préparer des dossiers pour les agents visiteurs (vous savez, les "Boubous-macoutes"). Bah ! Je me dis, j'ai montré un intérêt mitigé pour l'emploi, je ne serai sûrement pas sélectionnée... Erreur. Quelques heures après, le directeur du Centre m'annonce que je suis l'heureuse élue. Je lui dis que pour des raisons morales, je préfère ne pas accepter l'emploi; je lui explique que je suis en désaccord avec les pratiques des agents visiteurs et que je ne peux y contribuer. Je raccroche, soulagée. Ouf, c'est fini.

Hé non, ça commence. Quelques jours plus tard, je reçois un avis m'informant que mes prestations d'aide sociale seront réduites de \$ 50.00 durant six mois pour refus d'emploi. Là, je freake un bon coup : Ça pas d'allure, on a tous droit à nos convictions et au respect de celles-ci, non ? ! Faut croire que c'est pas toujours le cas quand on est assistée sociale. Bien sûr, la pénalité financière m'affecte (\$ 50.00 de moins sur le p'tit chèque, ça se sent...), mais le plus dur c'est de constater qu'on ne me reconnaît pas le droit d'être intègre dans mes opinions.

Puis un matin de la même semaine, il y a le "toc ! toc !" fatidique d'un Boubou-macoute qui amorce une longue série d'erreurs administratives et de retards dans l'émission de mes chèques. Au début, je les trouve un peu mêlés puis je me mets à développer de sérieuses tendances paranoïaques, surtout après la visite d'un deuxième Boubou-macoute : oui m'sieur, j'habite avec deux gars — non, aucun n'est mon conjoint — voulez voir les chambres ? — Non ? — Bon.

Bureaucratie, fouillis administratif ou harcèlement ? Aujourd'hui encore, je n'en suis pas certaine. En tous cas, cette histoire m'a fait réaliser qu'avoir des convictions, et surtout des convictions différentes, ça se paye... comptant.

Carmen Aduriz

Le Centre populaire de documentation

Tout sur :

- l'information
- l'éducation populaire
- l'intervention communautaire

revues, journaux, revues de presse...

À CONSULTER

187, rue Laurier, local 317, 821-2270

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION POPULAIRE
DES CANTONS DE L'EST (1979-1989)



10 ans, ça se fête!

126 rue Brooks, Sherbrooke, QC J1H 4X8
Tél (819) 565-1813

Devenir très, très pauvre et inconnu

Depuis ma plus tendre enfance, je rêvais de finir mes jours en étant pauvre et inconnu, tout en étant cependant en paix. Afin d'être bien sûr d'atteindre cet objectif, j'avais choisi le métier de soudeur; il me semblait évident que ce travail me maintiendrait dans mon statut de pauvre et inconnu. Hélas non ! À cause de ce métier, je sais maintenant qu'il me sera très difficile d'atteindre mon objectif car j'ai dû, à mon grand désespoir, changer d'occupation en 1980 : je suis passé de soudeur à accidenté de travail et par le fait même, je suis passé de pauvre et inconnu à très, très, très pauvre et inconnu ! Voilà comment j'ai été détourné de mon objectif.

Lorsqu'on travaille en usine, il faut être, soit un as, soit un patron pour éviter les accidents de travail. En 1980, lors de mon dernier accident de travail, j'avais déjà à mon "actif" un doigt amputé, les deux genoux opérés, en plus de deux interventions chirurgicales à la colonne vertébrale. Suite à ce dernier accident, tout le monde (médecins, employeur, CSST) s'est entendu pour dire que j'étais un gars fini et qu'il fallait me retirer du marché du travail de façon permanente. À quarante-six ans, ce n'est pas tout à fait facile à prendre.

La CSST (Commission de la santé et de la sécurité au travail) me rassura tout de suite : j'allais pouvoir continuer à être pauvre et inconnu comme auparavant. On m'accorda une allocation de "stabilisation sociale" qui devait m'assurer 90% de mon salaire net non-indexé jusqu'à 65 ans. En plus de cela, mon agent à la CSST me suggéra de faire une demande à la Régie des rentes du Québec pour obtenir ma rente d'invalidité que je m'étais payée en travaillant toute ma vie. Comme c'est moi qui avait cotisé à la R.R.Q., mon agent m'assura que les deux prestations que je recevrais seraient cumulatives.

De 1983 à 1986, je reçus mes prestations de la CSST et de la RRQ sans problème;

j'étais donc toujours pauvre et inconnu et relativement en paix. Soudain, en février 1986, c'est le désastre : la CSST m'avise qu'on allait dorénavant soustraire de mon allocation de "stabilisation sociale" ma rente reçue de la RRQ.

Comme cette coupure allait carrément à l'encontre de l'engagement qu'on m'avait fait, j'ai contesté cette décision au bureau de révision de la CSST, tout comme plusieurs dizaines d'accidenté-e-s dans la même situation en Estrie. Étant donné le nombre de causes sur la même question, il fut décidé que la première cause entendue serait une "cause-type" qui allait servir d'exemple pour les autres cas; il a fallu que ça tombe sur moi !!!

Le bureau de révision de la CSST entendit ma cause et me donna raison : la CSST n'avait pas le droit de me couper. Ma joie fut cependant de courte durée puisque la CSST décida de porter la décision de son propre bureau de décision (elle se contesta elle-même !!!) en appel devant la Commission d'appel. Et là, ce fut la débâcle complète : la Commission d'appel a donné raison à la CSST et a confirmé son droit de me voler la rente que je m'étais payée à la RRQ.

Considérant que cette décision n'avait aucun bon sens,

j'ai porté ma cause devant la Cour Supérieure du Québec. Après avoir entendu nos arguments le juge nous donna raison et cassa la décision de la commission d'appel. Mais à nouveau, la CSST, voulant m'écoeurer jusqu'au bout, décida de contester ma victoire devant la Cour d'appel du Québec.

J'en suis présentement là dans ma saga pour rester pauvre et inconnu. Nous ne sommes présentement que deux personnes dans la région à se faire amputer leurs allocations reçues de la CSST car nous faisons partie de la cause-type; toutes les autres personnes ayant contesté ne sont pas coupées grâce à notre victoire en Cour Supérieure. Nous, on ne sera pas payé avant que la Cour d'appel ne se prononce, dans deux, trois ou quatre ans !!! Belle justice...

Lorsque la CSST m'a retiré du travail, elle m'avait promis que je resterais pauvre et inconnu en remplaçant mon revenu jusqu'à 65 ans. Je gagnais \$ 1,750 par mois en 1980, je reçois maintenant une allocation de stabilisation sociale de \$ 36 par mois. Mais que voulez-vous : pour que les patrons et nos gouvernements deviennent riches et célèbres, il en faut beaucoup qui soient très, très, très pauvres et inconnus.

Jean Duval

Jobines

J'en ai donc pacté des commandes,
Des pour-apporter des livraisons.
J'en ai donc charrié des sacs bruns,
Le tip était plus gros que la paye.
Y fallait s'couper les cheveux une fois par mois,
Pis moi mes mois comme mes cheveux étaient longs.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc faite d'la baloné,
Depuis ce temps-là que j'en mange plus.
J'en ai tant fumé du jambon,
Du bacon vert pis envoye donc.
J'faisais deux piasses de l'heure pis j'travailais comme un chien.

Les autres satisfaits ne me parlaient jamais.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc vendu des long-jeux,
Des Jimmy Hendrix, des Tchaikowsky.
Pis tout ces gros systèmes de son,
Mille piasses par cit, deux milles par là.
J'gagnais soixante-cinq piasses même quand j'vends pour cinq mille,
Trop pauvre pour acheter les disques que je vendais.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc ramassé du tabac,
D'la sand-leave pis d'l'under-tip.
J'en ai tant vu des matins,
À cinq heure dans l'champ pas réveillé.
Tu viens un jour que tu sais plus la date,
Tu penses plus rien qu'à t'asseoir pis rien faire.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc vu du coton,
Sur les sanforized d'la Textile.
J'en ai tant respiré d'la teinture,
Que j'sentais les couleurs.
J'travailais la nuit, y faisait chaud pis j'm'en venais sourd,
Les autres gars y disaient que c'était une job d'avenir.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc plugué des téléphones,
Des contempas pis des touch-tones.
J'en ai tant grimpé des poteaux,
Y étaient toujours plus hauts.
À chaque jour fallait faire plus, en tout cas jamais moins,
Pis l'syndicat voulait nous changer en soldats.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc rempli des camions,
En avant d'la souffleuse comme un glaçon.
J'en ai tant bu du café,
J'passais mon temps au restaurant.
Souvent j'passais la journée avec des chauffeurs vieux comme leur truck,
Qui m'contaient des jokes aussi plates que leu job.
C'est pour ça que j'ai lâché,
Travailler c'est pas pour moi.

J'en ai donc faite des jobs,
Dans l'fond qu'est-ce que ça m'a donné.
J'en ai tant eu des boss,
Qui ont tiré mes ficelles.
Comme on est dans un monde où l'travail c'est le pain,
Pis comme tout le monde, même quand j'fais rien j'ai faim.
C'est pour ça que j'va chômer,
Travailler c'est pas pour moi.

René Goyette

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

Le 30 octobre 1989

Le mouvement populaire
et communautaire en marche
pour sa reconnaissance.

NOUS RECONNAÎTREZ-VOUS ?

CHINE

Place Tienanmen, la poursuite continue...

Deux mois après le massacre de la Place Tienanmen, en Chine, les autorités du pays pourchassent toujours les leaders de la protestation. Ils ont déjà condamné à mort quelques uns d'entre eux et reprennent tranquillement les rapports commerciaux avec les pays occidentaux.

En avril dernier, des étudiantes et étudiants ont commencé le mouvement en amorçant des grèves sur les campus. Puis, on s'est amené dans la rue, Place Tienanmen où l'appui de la population ne s'est pas fait attendre, notamment du côté des ouvrières et ouvriers. Peu de temps plus tard, on entamait, toujours sur la Place Tienanmen au coeur de Pékin, une grève de la faim qui durait trois semaines pour faire valoir ses revendications.



Chal Ling, 23 ans, est devenue un modèle pour la jeunesse chinoise

Mais au début juin, le Gouvernement chinois mettait fin aux discussions et décidait de lancer les troupes à l'assaut des manifestantes et manifestants. Selon les comptes rendus, des milliers d'hommes, de femmes et même d'enfants ont été massacrés depuis que des militaires lourdement armés et escortés de colonnes de chars d'assaut et de véhicules blindés, on fait irruption au centre de Beijing (Pékin) à deux heures du matin le 4 juin. Nombre de ces victimes sont tombées sous les balles des militaires, qui ont fait feu à plusieurs reprises et sans discernement sur la foule; d'autres semblent avoir été prises expressément pour cibles. Sur la Place Tienanmen, les chars ont renversé certaines tentes dressées par des étudiant-e-s, écrasant ainsi leurs occupants. Selon des témoins oculaires, les militaires ont abattu des étudiant-e-s sans armes formant un cordon humain pour s'opposer à l'avance des troupes armées, avant d'abattre ceux et celles qui avaient remplacé les premières victimes.

Après ces actes de violence, le Gouvernement chinois a entrepris une chasse aux principaux organisateurs et organisatrices de l'occupation de

la Place Tienanmen et des participantes et participants à la grève de la faim. Quelques jeunes ont déjà été arrêtés et condamnés à mort pour de "supposés" actes de violence à l'endroit des militaires. Mais voilà que la police chinoise a pu arrêter Wang Dan, considéré comme l'un des inspirateurs de la révolte étudiante. Celui-ci est accusé de "rébellion contre-révolutionnaire", comme les opposants au régime de Mao durant la révolution culturelle des années

60. De même, un des dirigeants de l'association autonome des ouvriers de Pékin est maintenant entre les mains de la police chinoise.

Revendications

Les revendications du mouvement étudiant, et ensuite de la population chinoise, sont toutes simples. D'abord la liberté d'expression, la liberté de presse, mais aussi la fin des inégalités sociales et de la corruption.

Les réformes économiques entreprises par Deng Xiaoping depuis dix ans, ouvrant la voie à l'entreprise privée et aux mécanismes de marché, ont engendré de nouvelles inégalités sociales à la campagne. Le renforcement d'une couche de paysans transformés en petits et moyens entrepreneurs, alors que la situation des paysans pauvres se détériorait a contribué à causer ce déséquilibre. De plus, l'extension des rapports marchands a engendré une vague d'inflation qui rogne de plus en plus le niveau de vie des populations urbaines. En même temps, des possibilités de corruption et d'enrichissement sans précédent s'ouvrent

pour les fonctionnaires. La corruption et l'enrichissement personnel de plus en plus voyant des fonctionnaires soulèvent l'indignation croissante des masses chinoises, qui sont confrontées à des conditions de vie toujours difficiles.

Les droits humains

Amnistie internationale a qualifié de violation indiscutable des droits de la personne et condamné le massacre de résident-e-s et de manifestant-e-s sans armes par des militaires. La plupart des gouvernements des pays occidentaux ont fait de même. Le Canada, entre autres, a non seulement condamné le massacre mais a entrepris des "représailles" diplomatiques et commerciales contre le gouvernement chinois. Toutefois, ces actions ont été de courte durée. On apprenait début août que le gouvernement canadien avait accordé un prêt de centaines de millions de dollars à la Chine et que les États-Unis continuaient de lui vendre du blé. De plus, le gouvernement chinois a été invité par les pays occidentaux à participer aux négociations concernant la paix au Cambodge.

Mais il n'y a rien de surprenant à un changement de cap aussi rapide. En effet, ce n'est que par pur formalisme que les pays occidentaux ont dénoncé le massacre de Beijing. Car c'est en occident qu'on trouve les partisans les plus enthousiastes des réformes économiques de Deng Xiaoping. Depuis quelques années, la bourgeoisie et les médias occidentaux se sont même pris à rêver d'une restauration intégrale du capitalisme en Chine. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres...

"Tout procès contre l'un d'entre nous ne pourra être que le procès du régime" déclarait Wang Dan un soir d'avril Place Tienanmen. C'est ce que nous pourrions voir bientôt quand s'ouvriront les procès politiques le concernant et concernant ses confrères et consœurs. Mais la population se tient aux aguets et, depuis la mise en place de la loi martiale, plusieurs organi-



sations "interdites" ont vu le jour ou se sont fait entendre pour mener plus loin les re-

vendications qui sont toujours à l'ordre du jour.

Manon Ann Blanchard



Un centre régional de ressources multiples au service du Tiers-Monde

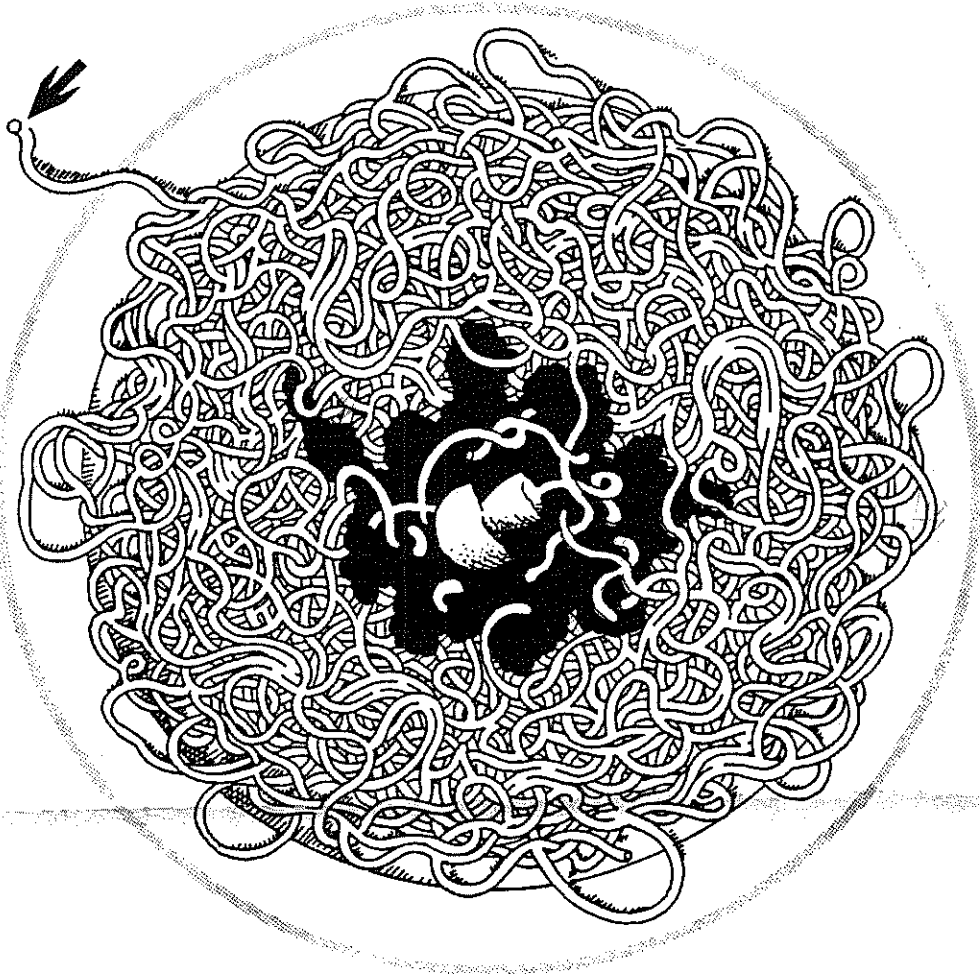
Carrefour de Solidarité Internationale

555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6 - Tél.: 566-8595

AU JEU

Des coupures ... Y'en a partout

Les restaurants souffrent de coupures depuis quelques temps. Spaghettino n'est pas épargné. C'est ainsi qu'il ne se retrouve qu'un champignon sur votre spaghetti. Pouvez-vous réussir à engloutir le champignon d'un seul coup ?



Tiré de la revue La magie des jeux, avril 1983

La réponse se trouve dans ce numéro. Cherchez !

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision du juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Bou ! Bou ! Macoute

La visite sous de fausses représentations faite à une bénéficiaire d'aide sociale par une agente du ministère de la Main-d'oeuvre viole-t-elle le respect à la vie privée de la bénéficiaire ?

FAITS :

Une bénéficiaire de l'aide sociale est visitée par une agente du ministère de la Main-d'oeuvre et ce, sous de fausses représentations.

L'agente a effectué des appels téléphoniques pour vérifier la présence de la bénéficiaire à son domicile. L'agente a aussi posé des questions insidieuses sur la paternité de l'enfant de la bénéficiaire. La bénéficiaire se plaint de discrimination à la Commission des droits de la personne pour violation de sa vie privée.

QUESTION :

Les agissements de l'agente du ministère constituent-ils une violation des droits reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ?

DÉCISION :

La plainte est fondée.

MOTIFS :

La visite sous de fausses représentations viole les articles 5, 7, 8 et 24.1 de la Charte, car le consentement de celle-ci est vicié.

Les coups de téléphone et les questions insidieuses sur la paternité de l'enfant portent atteinte au respect de la vie privée et de la dignité de la bénéficiaire de l'aide sociale.

C'est la condition de bénéficiaire d'aide sociale qui a exposé la dame à des atteintes à ses droits fondamentaux.

RÉFÉRENCE :

G.c. ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
T.D. 88-0075.

Me André-Gilles Brodeur
Avocat à l'aide juridique

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL 563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail) 563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Des gens
en mouvement



Desjardins

La dernière nuit

Minuit. Pas de sommeil. Cette décision, je ne pense qu'à elle. Je ne dors plus. Je ne mange plus. Comment en suis-je arrivé là ? Mon esprit se remémore tout ce qui s'est passé.

Ce soir là, je décidai de faire la fête. De lâcher mon fou quoi. Je sortis donc dans les rues de la ville et me rendis dans un bar. Là, je pris une ou deux bières. Quelques parties de billard, quelques bagarres passèrent. Rien de grave. Après cinq bières, quelqu'un m'accoste. Il m'offre du hasch. N'ayant jamais essayé, je me décide.

Je me sens tout drôle. On dirait que je suis dans un nouveau monde. En sortant, je marche tout en titubant sur le trottoir. Je sens que je vais tomber à tout moment. Je n'arrive pas à coordonner mes mouvements.

Soudain, j'aperçois dans une ruelle une jolie fille. Je me sens attiré. Je m'approche et tente de l'aborder. Elle s'éloigne aussitôt. Il semble que je suis une chimère pour elle. C'est alors que je saute sur elle et l'empoigne.

Peu après, elle s'écroule, sans vie. Que se passe-t-il ? Qu'ai-je fait ? Je n'eus le choix que de me sauver. Personne ne m'avait vu, me semblait-il. Après maints efforts, je me rends enfin chez moi. Tout le long du chemin, je regrettais ce geste futile. J'espérais sortir de ce cauchemar. Durant plusieurs semaines ma conscience m'accusa. Cet incident me hantait. Puis ce fut l'oubli.

Cinq années passèrent. Un jour, on frappe à ma porte. Je réponds. Je ne peux contenir mes émotions. Deux policiers se tiennent devant moi, menottes en main. Ils ont avec eux un mandat d'arrestation. Comment est-ce possible ? Pourquoi après tant d'années ? Je ne croyais jamais... Je pensais que tout était fini. Je suis tout confus.

À partir de ce moment tout se déroula vite. Ce fut un autre cauchemar qui débuta. Les procédures judiciaires durèrent 6 mois, puis ce fut le procès. C'était interminable. Enfin, le verdict. Je croyais bien m'en sortir avec la clémence du jury, mais ce fut tout autrement.

Le juge frappe deux coups sur son pupitre et prononce son jugement : "Coupable de meurtre." Mais voyons, ça n'a pas de sens. Je n'étais pas tout à moi. Je m'étais pourtant juré que je ne recommencerais plus. Tout allait bien depuis cet incident. Je n'allais plus dans les bars, je ne buvais plus... C'est alors qu'il prononce la sentence : "Condamné à la chaise électrique." La consternation est à son comble.

Et voilà où j'en suis. Cela fait déjà trois semaines. Cette attente est pénible. Je ne peux ni manger ni boire. Cette nuit est la dernière. C'est pourquoi je n'arrive pas à fermer l'oeil. Il est deux heures et je ne dors toujours pas. Je ne peux comprendre. Je ne peux accepter cela. Ce n'était qu'une gaffe. J'étais inconscient lorsque cela arriva. Même si le juge a spécifié que j'étais conscient avant d'aller dans un bar et de prendre de la drogue, je ne peux l'admettre. Je ne croyais pas me rendre à ce point. On devrait me laisser une dernière chance.

Quand je pense à ceux qui vont observer mon exécution. Les dénommés témoins. Ils se tiendront de l'autre côté d'une fenêtre et assisteront à ma mort. J'en frissonne. Pour eux, ce ne sera qu'un spectacle. Ils ont l'habitude, ils en voient à tous les jours. "Un de plus, un de moins", qu'est-ce que ça peut bien leur faire. Et pourtant, nous sommes humains. C'est un vrai sadisme mêlé de de l'indifférence pure.

5 heures. Ils vont sûrement arriver. Pourtant je ne me sens pas prêt. Surtout à affronter ces regards froids. C'est trop plate. Toute une vie gâchée pour une seule bévue.

7 heures. J'entends des pas. On débarre ma porte. Est-ce l'heure ? Non, on m'apporte mon déjeuner. C'est le dernier. Je n'ai pas âme à manger. Un p'tit effort, c'est le dernier.

8 heures. On vient de nouveau. Cette fois ce sont eux. Deux gardiens sont à ma porte, ils attendent.

Je dois donc terminer ma lettre. Je vous laisse avec cette réflexion : "Était-ce juste ou non, le juge a-t-il rendu le bon verdict ?"

En espérant que celui qui me lira saura bien juger de ma situation,
Signé : Un condamné à mort

Serge Laframboise

DISSÉQUEZ !

Estomac bloqué. Gaz coincé. Cri d'alarme. Reviens... Doux ou voraces ongles. Face étirée, allongée, mi-bronzée, mi-blème. Tirer à pile ou face... captive assez ou pas ? Empiler des noms catégoriquement...

Trou noirci. Quoi écrire encore... Brillantes performances au rencart, remisées, écartées à cause d'idées brouillées. Mortalités amoureuses. Périr dans un trou. Impossibilités de canaliser, de rassembler les énergies. La puissance du sang s'absente, les ressemblances sautent droit aux yeux qui coulent en longueur, transforment les regards, relâchent la mâchoire, prononcent l'arcade sourcillière.

Clins d'oeil et images de toutes sortes, de longueurs, de durée différentes se succèdent, s'entrecourent. Sourires, mots, intonations, gestes tendres ou brusques, vêtements, seins, peau, yeux, main, doigts effilés, langue, rires, démarche, une chandelle. Extractions de beaux moments... Allez ! Allez !

Difficulté d'avaler les refoulements de désirs; trop différents ne pouvant se rejoindre. On veut la voix, on veut voir à distance, on s'en contente. Capable d'accepter ça. Pas tout le temps...

Pas facile de perturber l'ordre établi ou davantage le désordre stabilisé. Bad timing. Bad... Pas de rires. Grognements épuisants. Souhaits. Bienvenu à la prolifération de rires.

Tout dire en peu de temps. Tout dire. Non. Non ! Répéter des faits, des événements n'important guère. Oublier le déroulement, le contexte. Relations bonbons ou fast food, répétées, cadencées... pas le temps ou pas pris parce que passé à ruminer, à digérer les composantes.

Attente consentie. Pesante absence. Encore plus lourdes présences. Discussions interminables, intarissables. Comblement des désirs... difficile, inégal. Débalancement. Passion nourrie par les problèmes. Glorification des embûches... Refus de crises ! Refus d'amour !

La Différence. Dure de l'accepter. Inévitable de ne pas prévoir les réactions, les états d'âme. Pas penser aux états subséquents. Attendre les bons moments, propices pour de bonnes explications... pas fameux. Martyrs. Traumatisme. Martyr non repoussé. Regret parce que trop facile, trop simpliste de s'excuser.

Ô malheureuses victimes de violence verbale...

Benoît Martin

L'agriculture écologique

L'écologie étudie les relations entre les êtres vivants et leur milieu.

L'agriculture écologique est la seule forme de culture qui puisse nous apporter une nourriture saine et équilibrée. C'est aussi la seule forme de culture qui prend en considération le futur de l'humanité.

De plus, la plupart des produits cultivés de façon conventionnelle ont été cueillis avant leur date de maturité, puis fumigés, irradiés ou même colorés, transportés souvent sur des milliers de kilomètres pour être ensuite transformés puis étalés dans les magasins avant d'être vendus aux consommateurs.

LES AVANTAGES DE L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE

1. Équilibre de la composition chimique des plantes donc équilibre des minéraux, vitamines, oligo-éléments et acides aminés.
2. Augmentation graduelle de la qualité du sol.
3. Vigueur et vitalité accrues des plantes cultivées.
4. Absences de résidus toxiques dans les aliments.
5. Absence de polluants dans l'environnement.
6. Amélioration du goût des aliments.
7. Meilleure conservation des aliments.

La supériorité d'une alimentation saine, basée sur des produits biologiques, n'est donc plus à prouver.

L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE EST BASÉE SUR PLUSIEURS PRINCIPES TOUS RELIÉS DE PRÈS OU DE LOIN

- Engraissement du sol avec du compost ou des engrais biologiques tels les engrais verts (ex. : récolte du blé enfoui sous terre) ou autres.
- La rotation des cultures.
- Le compagnonnage des plantes (qui a plusieurs effets bénéfiques).
- Le choix des semences.
- Le contrôle naturel des insectes nuisibles et des mauvaises herbes.

Une fois qu'on a croqué une carotte ou une tomate cultivée de façon biologique, notre désir de continuer à consommer de tels légumes grandit.

La Grande Ruche vous souhaite bon appétit !

Extraits du volume : *Introduction au jardinage écologique* de Yves Gagnon

C A P R E N D

PLUS QUE
D U C O E U R

LES TRAVAILLEUSES

ET LES TRAVAILLEURS

DU SECTEUR PUBLIC



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

15 ans à votre santé

un choix
naturel

En 1989, utopie ou réalité ???

Si je vous demandais de dresser un tableau de l'état du français dans votre milieu de travail, que répondriez-vous ? Par exemple, communiquez-vous avec vos collègues en français ? Votre clientèle francophone reçoit-elle des services adéquats en français ? Le matériel informatique ou technologique sur lequel vous travaillez est-il francisé ? Les écrans, la publicité et les documents de travail sont-ils rédigés en français ? Voilà autant de dimensions de votre travail où la langue est omniprésente et par conséquent, voilà autant de portes ouvertes sur la francisation de votre milieu de travail.

Mais qu'est-ce, la francisation du milieu de travail ? Il s'agit de généraliser l'utilisation du français à tous les niveaux d'une entreprise. Notamment, un programme de francisation vise la connaissance du français chez les dirigeants et le personnel ainsi que son utilisation dans les communications internes et les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public; l'utilisation d'une terminologie française dans les documents de travail, les manuels, les catalogues et la publicité de même qu'une politique d'embauche et de promotion appropriée aux objectifs du programme de francisation.

C'est la loi 22, en 1974, qui l'a instaurée. Trois années plus tard, la Charte de la langue française (loi 101) est venue en préciser la structure et les modalités d'application au chapitre de la francisation

des entreprises. Ce chapitre est l'un des rares qui ait survécu au carnage judiciaire des années 80 suite aux recours devant les tribunaux, on a vu disparaître toutes ou certaines parties des dispositions de la langue de la législation et de la justice, de la langue du commerce et des affaires (l'affichage) ainsi que de la langue de l'enseignement.

Dans l'état actuel du droit, la loi 101 identifie trois catégories d'entreprises soumises à des obligations différentes : les entreprises employant de 50 à 99 personnes, celles en employant plus de 99 et celles qui en emploient moins de 50.

La première catégorie d'entreprises est soumise à l'obligation d'obtenir un certificat de francisation délivré par l'Office de la langue française (OLF). Ce certificat atteste que "l'entreprise applique un programme de francisation approuvé par l'Office ou que

la langue française y possède déjà le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer".(1) L'obtention du certificat ne représente que la première étape à franchir dans le processus global de la francisation.

La seconde catégorie, en plus d'obtenir un certificat de francisation, doit constituer un comité de francisation composé de représentants des employeurs et des employés. Ce comité doit élaborer le programme de francisation et en surveiller l'application. Il veille à ce que le français conserve dans l'entreprise le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer".(2)

La troisième et dernière catégorie n'est soumise à aucune obligation : cependant, le législateur a doté l'OLF d'une marge de discrétion lui permettant, sous certaines conditions, de soumettre ces

entreprises à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Le législateur a fixé au 31 décembre 1983 la date limite pour obtenir le certificat de francisation. Force nous est de constater qu'en 1989 (six ans après la date limite), nombre d'entreprises n'ont pas encore obtenu de certificat et cela sans qu'aucune sanction n'ait été dirigée contre elles.

À quoi cela est-il dû ? Certaines entreprises abuseraient-elles de la tolérance de l'OLF ? Peut-être l'Office est-il doté d'un simple pouvoir incitatif et qu'il lui manque le pouvoir coercitif essentiel à la bonne marche des projets qu'il parraine ? Peut-être aussi

que cette section de la Charte n'a pas «la dent assez dure» ? On ne peut s'empêcher d'avancer comme dernière hypothèse celle des enjeux politiques inhérents à l'application de sanctions contre des entreprises récalcitrantes.

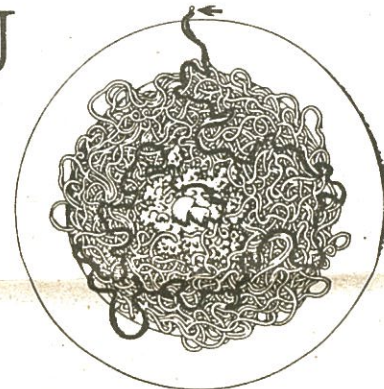
Depuis l'entrée en vigueur de la Charte en 1977, une importante proportion des entreprises québécoises se sont engagées dans le processus de francisation et ont déjà franchi l'étape de la certification. Reste à poursuivre leurs engagements !

Lucie Legault

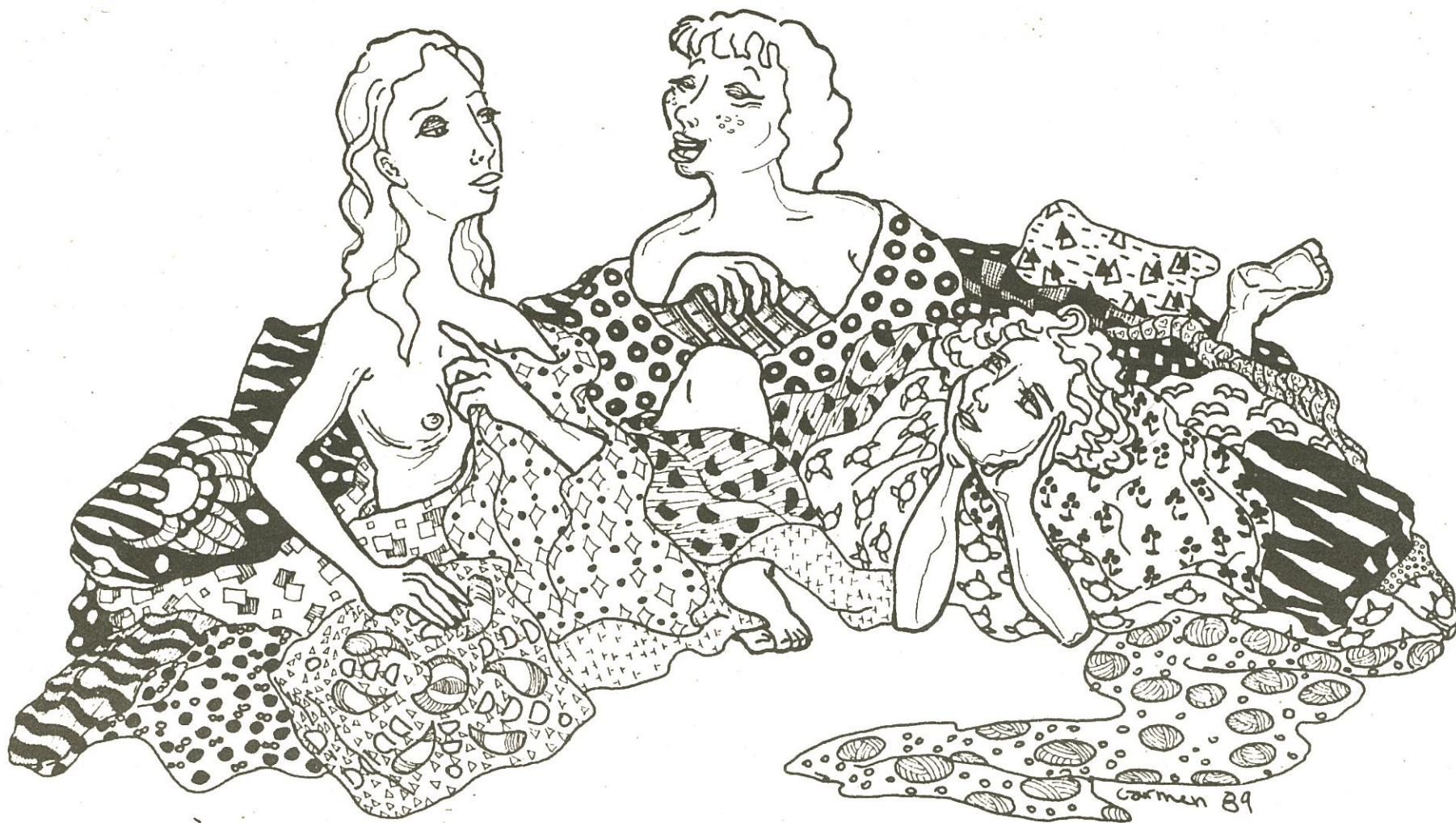
1. Article 138, Charte de la langue française, L.R.Q., C.C.-11
2. Article 150, Charte de la langue française, L.R.Q., C.C.-11

AU JEU

Solution :



Auteure : Carmen Aduriz



.GNA.GNA.GNA.

(cafards et alcools)

La noire n'était pas restée suspendue au-dessus du trou pour rien. J'avais raté mon coup. Elle fut ma huitième tentative, elle fut mon huitième échec. Dans ce milieu, on n'a pas d'autres choix que de se casser la gueule et de la voir dégouliner vers d'autres culs-de-poule.

N'ai d'autres perspectives qu'un fumiste bonjour pour carabiner ces gentilles gens, ces grotesques gens porcins qui, autour de moi, ne savent faire mouche de leurs perversions. Mais leurs familiarités me rendaient bon, et m'empêchaient de leur exposer toute ma longue série de calvaires; ce pourquoi dans l'état je suis et ce pourquoi mon sourire n'est plus. Aurait-il mieux fallu leur expliquer toute ma perte à perpétuité ? Et tout ça comme pour me retrouver ici, ici dans ce p'tit merdeux de bar de nulle part, et encore...

Je bois à qui veut bien l'entendre qu'il n'y a rien; rien à défaut d'expérimenter la déchéance...

J'ai désormais arrêté de consommer autre chose que l'alcool. Les faux-fuyants, les faux-semblants, j'connais pas, plus vraiment de mémoire aussi, j'ai tout bu.

Y a des mystères qui ne se laissent pas dire et les vilaines vapeurs du vin ne peuvent que les confesser. Ces romances, ces choses qui n'ont de subtilité que dans l'inexorable évidence de ce qui est et demeure, bref, sans scrupules, sans fausse modestie, je suis un vaurien. Et je déblatèrerai tant qu'il y aura des sans-desseins autour, tant qu'il y aura encore de ces visions incensurables qui me foutent la poisse; cette garce, la garce, une fieffée salope, qui était venue me quémander un peu de ma chair, m'a complètement bousillé mon orgueil, si je la revois, je l'assassine, l'a décompose, se sera bien fait pour elle, elle n'aurait pas dû. L'omniprésence de son fantôme et de mon ombre me dégénère sans relâche. Ce maudit cauchemar me maintient encore. Ce passé me ressemble, mais ce n'est plus vraiment moi, ce n'est plus vraiment, rien.

Ne puis que prévoir l'exécution des grimaces s'allongeant au travers de mes yeux altérés.

À boire, à boire, à boire mécréants !

Mais personne m'a vu, pas même une oreille, y sont trop préoccupés par leurs damnés machinations. Ouais, ouais, je sais, je chiale, je suis un vieux dégueulasse, je me plains, mais vraiment pas pour me faire plaindre.

À boire, à boire, à boire médiocres, Haddock c'est mon copain, gang d'ecchymoses ambulants, allez, allez faites crâner votre vaudeville récalcitrant, allez..., À BOIRE pardieu !

Mes borborygmes s'aggravent et salivent partout, d'un mouvement d'avant-bras, j'essuie mes lèvres noires. Les gens, HORREUR !!! Crispés de douleur, mes entrailles gesticulent quand même un exquis merci.

La Blancheur est Idée Abstraite

Luc de Sac

VENGEANCE!



VENGEANCE!



Hergé « TINTIN : le crabe aux pinces d'or » © Casterman

Du théâtre d'été bien portant

La région de l'Estrie s'est souvent distinguée du reste de la province par l'avant-gardisme de certaines couches de sa population. Au niveau du syndicalisme ouvrier, agricole ou étudiant, la combativité de l'Estrie n'est plus à démontrer. Grand bonheur ! Le théâtre n'échappe pas à cette règle. La saison d'été 89 nous a gâtés en nous servant des productions de qualité produites en grande partie par des praticiennes et des praticiens de théâtre d'ici. La qualité des textes présentés provient justement des critères de sélection élevés de nos compagnies locales. **Faut pas payer**, présenté par la compagnie "l'Aire de jeu", était une adaptation d'un texte de Dario Fo, écrivain subversif italien

bien connu pour le mordant de ses textes. **Les mensonges de Papa**, texte du québécois Jean-Raymond Marcoux, portait, quant à lui, sur les relations père-fils, un thème courant au théâtre ces dernières années. Ce spectacle était produit par "Le Théâtre du Sang Neuf". Ces deux spectacles, particulièrement **Faut pas payer**, étaient des spectacles dont la fonction n'était pas seulement de nous faire rire, mais aussi de faire réfléchir; on retrouvait d'ailleurs de très beaux moments, intenses et touchants, qui ponctuaient agréablement ces deux spectacles.

Nous avons également eu la chance de recevoir le Festival International de Théâtre Amateur de Sherbrooke (FI-

TAS). Pendant trois jours, Sherbrooke a connu un haut-lieu d'échanges culturels, où il est possible de découvrir d'autres visions de notre monde. Les spectacles provenaient des États-Unis, de la Belgique, de l'Italie, de l'Union Soviétique (2 spectacles) et bien entendu du Québec (3 spectacles). Aucun des spectacles n'était décevant et plusieurs d'entre eux amenaient de très intéressantes réflexions sur le pouvoir. Un événement qui doit revenir à tout prix.

Avec de la persévérance, Sherbrooke deviendra peut-être la plaque tournante du nouveau théâtre "l'été" au Québec.

Claude Côté

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage
un peu de tout quoi!

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture)
sont invités-es à nous faire parvenir de leurs créations

Se joindre à l'équipage d'ENTRÉE LIBRE
pour s'activer dans le quartier ...

contactez-nous!

• 821-2270